



droit sur enfant et garde d'enfant

Par **gigi59**, le **15/10/2010 à 15:01**

bonjour j'aimerais savoir qu'elle sont mes chances de remporter mon jugement après avoir fait constaté par huissier des vidéo du père de ma fille complètement defoncé et faisant fete sur fete les 4 week end du mois.

En sachant qu'il m'a quitté quand j'étais enceinte de 2 mois.
et là il réapparaît pour vouloir reconnaître la petite.

Mais mon nouveau petit ami avec qui je me suis remis quand j'étais enceinte de 3 mois la reconnu en deuxième après moi.

ma fille est âgée de 8 mois à ce jour

merci d'avance pour vos réponses...

Par **Domil**, le **15/10/2010 à 15:06**

Une vidéo ne montrera jamais la prise de drogue, sauf si on le voit en prendre.
D'où vient la vidéo ? qu'avez-vous fait constater ? C'est l'huissier qui a pris la vidéo ?

Si la procédure c'est de faire annuler la reconnaissance [fluo]mensongère[/fluo], peu importe le comportement du père : il est le père biologique, il va gagner

C'est toujours stupide de faire reconnaître un enfant par un homme qui n'est pas le père. Il fallait vous marier et qu'il adopte plénièrement votre enfant.

Par **gigi59**, le **15/10/2010 à 15:09**

ya une vidéo où il roule un joint et d'autre où il fait la fête avec tes amis à lui tous jeunes et inconscients à boire je souhaite juste que ma fille n'aille pas chez lui!!!!

Par **Domil**, le **15/10/2010 à 15:13**

Mais la procédure est pour quoi ?
Il n'a aucun droit sur l'enfant tant qu'il n'en est pas le père.

Qui a pris les vidéos ? Où ? Voit-il qu'on le filme ? Comment les avez-vous eues ?
Attention, il est possible que vous soyez en train de commettre un délit et donc vous lui donnez des armes contre vous.

Par **gigi59**, le **15/10/2010 à 15:19**

alor la procedur c est lui qui m'attaque pour remettre la petite a son nom sur sa je ne pourrai pas faire grand chose vu que c est lui le pere et non mon petit ami qui la reconu

Moi je veu juste contesté le faite qu il na jamais etait la depuis le debut et qu il n'est pas mature pour s'occupé de sa fille parapor au vidéo qu il ma lui meme montré et donné et oui il savait qu il etai filmé avec sa propre camera et sa l'amusé meme.

Par **Domil**, le **15/10/2010 à 16:03**

Donc il y a en cours une procédure de contestation de filiation. Vous avez donc un avocat.
Voyez avec votre avocat, puisque vous devez en avoir un

Par **gigi59**, le **15/10/2010 à 16:08**

oui oui mai pour le moment le rdv avec mon avocat et loin. c est pour sa que je me renseingne avant

Par **Domil**, le **15/10/2010 à 17:18**

Vous ne répondez pas aux questions, donc impossible même de donner des pistes

Par **gigi59**, le **15/10/2010 à 17:40**

dsl je pence que c'est vous qui ne lisé pas tous ceu que j'écris car j'ai repondu a tous vos question!!! mais je pence que vous n'avez pas de reponce a mes souci